

## **Postulat Daniel Ruch et consorts – Forêt de demain. Quel avenir pour la propriété forestière publique et privée vaudoise ?**

### *Texte déposé*

Plus de 14 années se sont écoulées depuis l'ouragan de 1999, « Lothar ». Les propriétaires forestiers publics et privés ont su faire face à cette situation, de manière exemplaire. La Confédération et le canton de Vaud ont apporté leurs aides techniques et financières pour épauler les propriétaires forestiers dans leur démarche.

Force est de constater que, depuis 1990, l'économie forestière de terrain est en chute libre. La propriété forestière publique et privée est fortement déficitaire (cf. *Réseau d'exploitations forestières de la Suisse : résultats pour la période 2008-2010. Rapport de l'Office fédéral de la statistique, 2012*).

Nous vivons une époque où les énergies renouvelables occupent le devant de la scène politique suisse et mondiale. Le bois, source entièrement renouvelable, fait partie de cette réflexion. Mais à l'heure actuelle, les moyens financiers à disposition et le résultat de l'exploitation, ne permettent pas d'être concurrentiels sur le marché des énergies et de la construction.

L'évolution climatique, par le biais d'un réchauffement constaté depuis 20 ans, est un facteur à prendre en considération sur le long terme, pour la gestion du patrimoine boisé.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat doit élaborer rapidement une vraie politique cantonale forestière de proximité, accentuée auprès des propriétaires forestiers publics et privés.

### **Commentaire**

La forêt vaudoise a beaucoup de peine à se relever du passage de l'ouragan Lothar, en 1999. Le capital bois sur pied du plateau vaudois augmente chez les propriétaires forestiers privés. Les exploitations chez les propriétaires publics stagnent et diminuent par manque de recettes.

Les surfaces de jeunes peuplements à soigner et à éduquer nécessitent de gros investissements. Malgré une approche nuancée et modérée des soins sylvicoles, les moyens financiers mis à disposition restent faibles. Les frais d'exploitation augmentent et le prix des bois stagne, en suivant l'indice des prix mondiaux.

Si l'on souhaite garantir à moyen et long terme une forêt diversifiée, équilibrée et dynamique, tout en respectant les fonctions de production, de protection, de biodiversité et d'accueil, il faut absolument des moyens financiers supplémentaires pour la propriété publique et privée

Huitante mille personnes gravitent autour de l'industrie forestière suisse. Si la base ne peut pas répondre à la demande, cette pyramide à court terme, s'effondrera.

Pour rappel, la matière bois exploitée en Suisse est totalement noyée dans le marché économique mondial, tout comme l'agriculture... Les propriétaires forestiers produisent du bois avec un coût de production suisse élevé, mais conforme à la situation salariale de la Suisse. Par contre, la commercialisation du produit bois sortant de la forêt s'effectue au prix mondial, sans aucun soutien, contrairement à d'autres activités dans le secteur primaire qui obtiennent des aides financières pour équilibrer leur balance.

Malgré l'obtention d'aides financières, contingentées avec les mesures de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), dans les secteurs dits de protection, cela ne suffit pas à équilibrer le résultat. Cette situation pègre fortement les investissements à long terme que souhaiteraient réaliser les propriétaires forestiers. Il est donc nécessaire et urgent de soutenir les propriétaires forestiers publics et privés, aussi dans les secteurs hors zone de protection.

La forêt se gère et se modélise sur une centaine d'années et non sur une année de budget courant ou sur une législature ! Il faut être visionnaire, audacieux et prévoyant ! D'où la nécessité de se donner les moyens de vivre au mieux la crise économique que traverse la filière bois.

L'évolution du climat et les changements rapides que nous connaissons actuellement, nous invitent à prendre des mesures pour accompagner et anticiper ce phénomène.

La forêt privée vaudoise représente plus de 27% de la surface forestière du canton. Elle n'est quasiment plus entretenue et ce malgré les aides financières obtenues par le biais des mesures RPT. Le réseau de chemins forestiers carrossables et utiles aux multiples fonctions de la forêt, subit lui aussi, un abandon lancinant et progressif d'entretien.

L'évocation de l'utilisation du bois sous ses différentes formes, comme l'énergie renouvelable par exemple, reste un leurre. Effectivement, l'aspect compétitivité par rapport aux autres énergies (*fossiles ou renouvelables*) pénalise fortement la propriété forestière.

La forêt vaudoise a un énorme potentiel, mais il n'est pas assez défendu et mis en valeur par les multiples acteurs politiques.

### **Conclusions**

Pour ces différentes raisons, le postulant demande au Conseil d'Etat d'élaborer une politique forestière de proximité à l'égard des propriétaires forestiers publics et privés.

Pour aboutir à cet objectif, il faut reconsidérer les aides directes auprès des propriétaires forestiers, tant dans les secteurs dits de protection que dans les secteurs hors zones de protection. Ces mesures peuvent dès lors assurer et maintenir un équilibre de la gestion forestière dans notre canton, sur le long terme.

Ainsi, la forêt prendra à nouveau la place qu'elle mérite auprès des citoyennes et citoyens. La forêt doit être un acteur-clé des enjeux futurs, tant sur le domaine de l'énergie, que sur ceux de l'emploi, de l'économie, de la biodiversité et surtout de l'accueil.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Daniel Ruch  
et 72 cosignataires*

### *Développement*

**M. Daniel Ruch (PLR) :** — La forêt couvre un ensemble de prestations, car elle est multifonctionnelle : production, protection, biodiversité, accueil. Ce sont là les quatre éléments indissociables de la forêt. Mais le financement de ces objectifs est un parcours du combattant. La valorisation des prestations issues de la forêt doit absolument être prise en considération dans la politique forestière vaudoise. Depuis l'ouragan Lothar, en 1999, la propriété forestière publique et privée est déficitaire. Les aides financières à la propriété ne sont pas suffisantes et elles ne permettent pas d'être concurrentiels sur le marché des énergies renouvelables, ni sur celui de la construction. Les aides financières ne nous permettent plus d'assurer une grande partie des prestations nécessaires. Nous sommes en face d'un abandon progressif et certain de l'entretien des forêts privées, voire publiques. La forêt privée représente 27% de la surface forestière du canton de Vaud.

A l'heure des grands projets en matière de développement d'énergies renouvelables, la forêt mérite une attention particulière. Pour être concurrentielle sur le marché de l'énergie renouvelable issue du développement durable, avec les copeaux de chauffage par exemple, une aide financière ciblée doit être mise en place auprès des propriétaires publics et privés pour qu'ils puissent proposer sur le marché un produit renouvelable local. A l'heure actuelle, sur le marché international, il est possible de se procurer de la plaquette de chauffage à 10 francs le mètre cube, dans les ports de Gênes et de Rotterdam, alors qu'en Suisse, le même produit se négocie à 40 francs le mètre cube ! Les emplois sont aussi un enjeu dans toute cette analyse. Le manque de moyens peut, à court terme, menacer plusieurs échelons de la filière forestière, y compris celle de la formation professionnelle.

En complément des aides financières fédérales, le canton de Vaud peut s'inspirer d'exemples trouvés auprès d'autres cantons. Le canton de Fribourg a introduit, en 2008, de nouvelles mesures pour dynamiser l'éducation et le suivi de son patrimoine forestier. Voici quelques exemples :

- mesures destinées à assurer, en forêt, la qualité des nappes phréatiques et des sources d'eau potables ;
- mesures liées à la fonction d'accueil du public en forêt ;
- réalisation et remise en état périodique d'infrastructures forestières en dehors des forêts protectrices ;
- régénération et soins aux jeunes forêts ;
- prévention et réparation des dégâts aux forêts non protectrices ;
- promotion de l'utilisation du bois de provenance indigène comme matière première et source d'énergie renouvelable.

Une aide ciblée auprès des propriétaires forestiers publics et privés est nécessaire dans les forêts dites « hors zone de protection ». Il en va du maintien de l'équilibre de la gestion forestière du patrimoine boisé vaudois, sur le long terme.

Pour clore ce développement, je tiens à vous lire la *Prière de la forêt*, pour mettre un peu d'ambiance dans cette assemblée.

« Arbre, quel est ton nom ?

Je suis la chaleur de ton foyer par les froides nuits d'hiver.

Je suis l'ombrage ami lorsque brûle le soleil d'été.

Je suis la charpente de ta maison, la planche de ta table.

Je suis le lit dans lequel tu dors et le bois dont tu fais tes navires.

Je suis le manche de ta houe et la porte de ton enclos.

Je suis le bois de ton berceau et de ton cercueil.

Je suis l'arbre à pain, l'ombrage de la justice.

Je suis le calme et la détente lorsque tu es stressé.

Je suis l'ami, le paysage, le compagnon de vie.

Je suis l'attache de ton sol, la source de ton air.

Je suis, tu es, nous sommes création du vivant.

Ecoute ma prière, respecte-moi, aime-moi. »

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**